Actualités

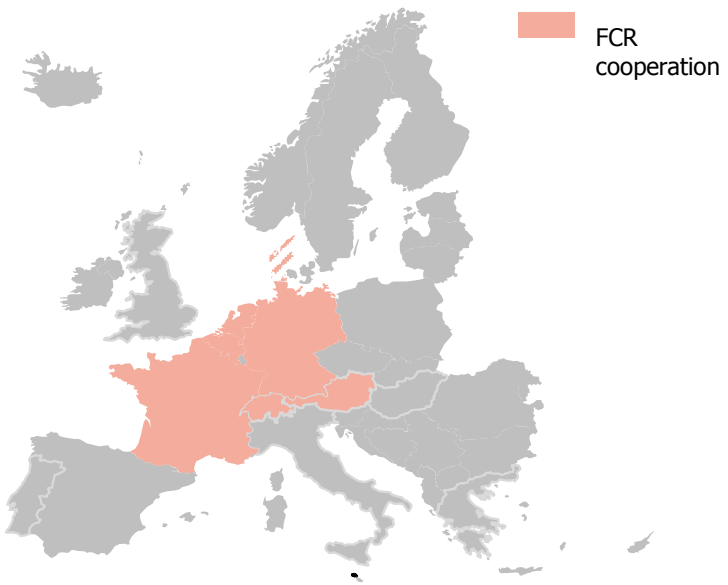
Commission accès au marché - 21 avril 2017



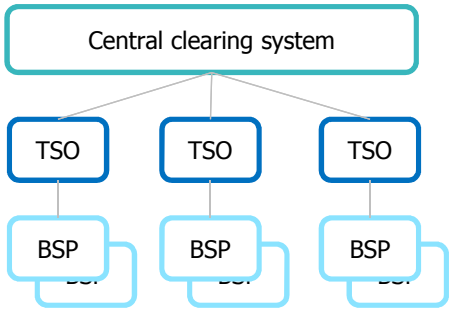
01

Services système
Constitution de la réserve primaire (FCR)

Constitution par appel d'offres transfrontalier depuis le 16/01/2017



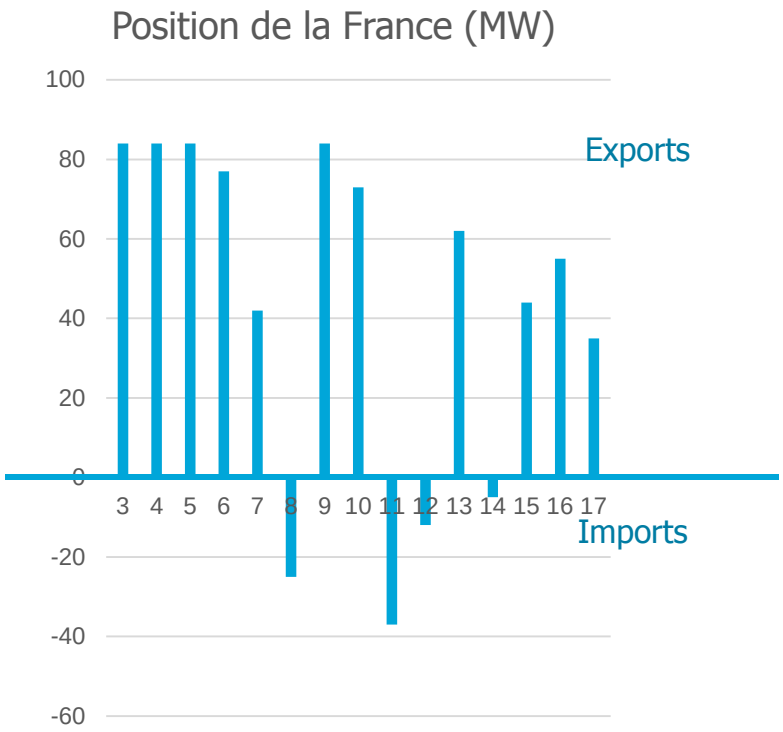
Besoin total : ~1300MW, dont France 561MW

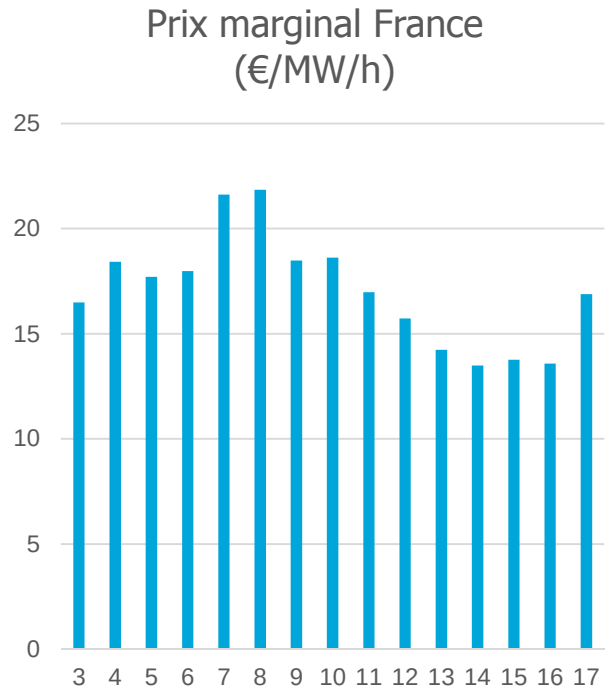


Eléments clé de l'architecture de marché

- Modèle TSO-TSO
- Enchère le mardi de S-1
- Produit base hebdomadaire
- Rémunération au prix d'offres
- Limites d'imports-exports fixées par le règlement SOGL + limites transitoires applicables à la France

Retours sur les volumes et les prix observés depuis janvier 2017 (15 semaines)





Evolutions des modalités de l'AO

Consultation menée par les TSO sur les sujets suivants :

Fréquence des enchères / durée des produits	Format des offres	Algorithme de sélection	Marché secondaire transfrontalier	Règlement financier TSO-BSP	Harmonisation des règles locales

Sujets prioritaires pour RTE :

- Evolution vers un appel d'offres journalier
- Evolution vers des produits permettant de refléter le caractère variable de la fourniture de FCR au cours d'une journée
- Evolution de la rémunération vers le prix marginal

02

Feuille de route de l’équilibrage et évolutions des règles MA/RE

Livre blanc de l'équilibrage

- Le **livre vert**, publié en juillet 2016, dresse un état des lieux de l'existant, présente les enjeux et propose des premières orientations d'évolution.
- Le **livre blanc**, en cours de préparation, va préciser la cible pour l'équilibrage en prenant en compte les orientations de la CRE, le contenu final du règlement *Electricity Balancing* et des analyses coûts-bénéfices associées aux options d'architecture de marché retenues.



- Principales études du livre blanc : Enjeux économiques du modèle de sûreté, fenêtre opérationnelle du GRT, performance économique de différents modèles d'équilibrage

Evolutions des règles MA/RE – proposition d'une version intermédiaire

A

MA-RE V9 [en cours]

RTE a lancé depuis octobre 2016 la concertation sur la mise à jour des règles MA-RE

- Les sujets abordés jusqu'à présent sont principalement liés à la **mise en œuvre de TERRE**
- Certaines évolutions liées à **TERRE dépendent de la consultation publique** du projet (paquet d'approbation attendu pour fin septembre 2017)
- Une **entrée en vigueur de cette version de règles avant mi-2018** n'est **pas requise** au vu des jalons actuels du projet TERRE

L'entrée en vigueur V9 est envisagée pour le 1er juillet 2018

B

MA-RE V8.3 [proposition]

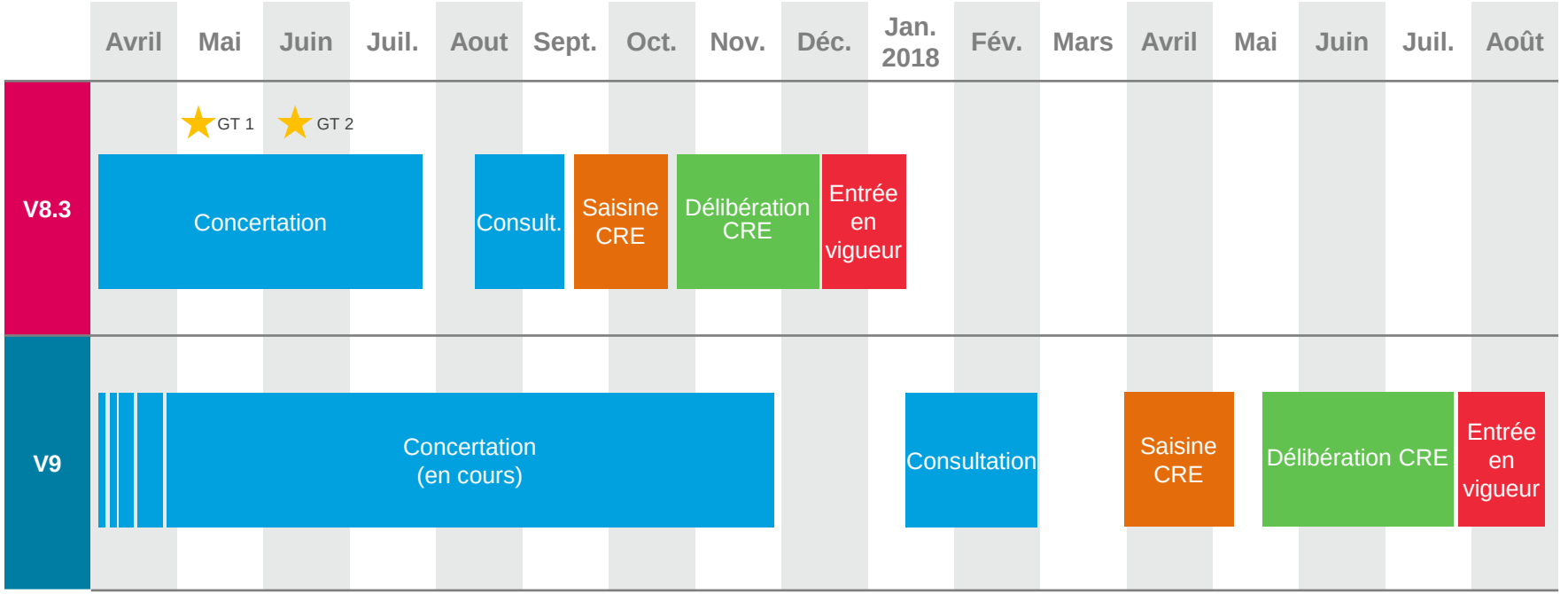
En parallèle, RTE souhaite accélérer l'évolution des règles sur certains points *via* une version intermédiaire

- Certains sujets imposent une mise à jour des règles au plus tard au **1er janvier 2018** (ex : contrôle du réalisé, versement dérogatoire fournisseur, programmation des capacités RPD, etc.)
- De plus, l'évolution des règles pour **TERRE (V9) est conséquente.** Certains sujets peuvent être **intégrés dès à présent dans la V8.3 ce qui permettrait de d'alléger la V9**

L'entrée en vigueur V8.3 est envisagée pour le 1er janvier 2018



Proposition de calendrier



MA-RE V8.3 – détails :

Concertation : Jusqu'à fin Juillet 2017 : **<u>deux GT prévus</u> les 3 mai et 2 juin**

Consultation : Fin Août → mi-Sept. 2017

03

État des lieux des travaux en cours sur le mécanisme de capacité

Principaux chantiers pour 2017-2018 (1/2)

1

En développement

Mise à disposition des acteurs d'un outil d'estimation de l'obligation de capacité

Développement d'un nouvel outil, en accès libre, sans délai de traitement des demandes et offrant de multiples options de paramétrages (interface simplifiée ou avancée, choix de l'année d'historique, possibilité d'utiliser les jours PP1 déjà écoulés)

2

À instruire après l'étape de régularisation

Révision éventuelle du tunnel de certification

Cette révision n'est pas obligatoire. Elle doit intervenir avant la phase de régularisation des certifications déjà effectuées pour 2018 (sur la base du précédent jeu de règles).

3

À instruire

Clause de revoyure sur le fonctionnement des échéances de marché

Principaux chantiers pour 2017-2018 (2/2)

Déclinaison des engagements des autorités françaises vis-à-vis de la CE

4

GT en mai

Participation transfrontalière explicite

Passage d'une prise en compte implicite à une prise en compte explicite de la contribution transfrontalière à la sécurité d'approvisionnement française.

5

En cours d'instruction

Contractualisation pluriannuelle de nouvelles capacités

Faciliter l'entrée de nouvelles capacités compétitives sur le marché français, en sécurisant leurs revenus capacitaires pour 7 ans.

La mise en œuvre de ces deux évolutions majeures requiert un nouveau décret relatif au mécanisme de capacité, ainsi qu'un nouveau jeu de règles de marché.

Publications au fil de la concertation

Trois rapports thématiques :

Rapport d'accompagnement des règles du mécanisme de capacité (publié)

Analyse de l'impact du mécanisme de capacité (finalisation)

Ouverture transfrontalière du mécanisme de capacité (en cours de rédaction)

Des notes pratiques pour faciliter l'appropriation du dispositif par les acteurs :

Fonctionnement de l'algorithme de sélection des jours PP1 (disponible sur le site client)

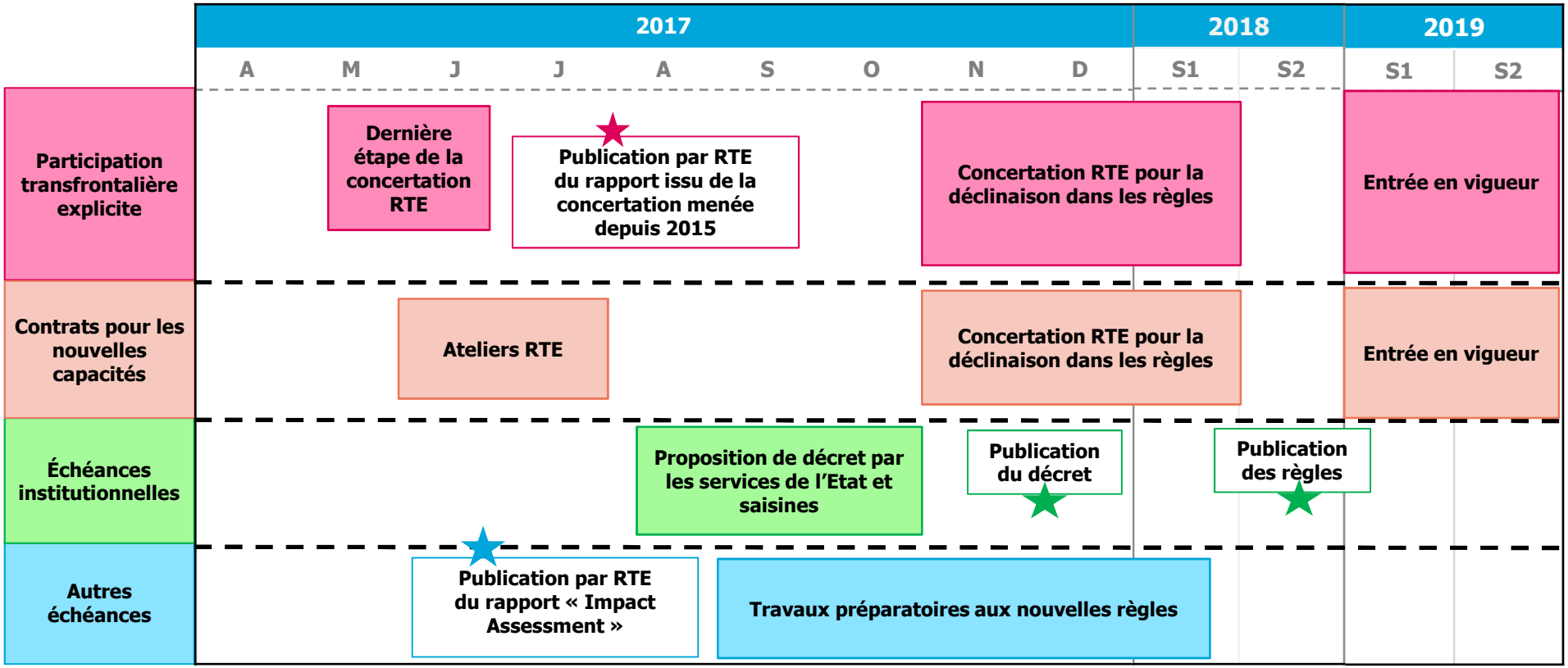
Questions relatives aux acteurs obligés

Cessions à terme

Application du tunnel de certification

} **Publication prochaine**

Calendrier prévisionnel



Ce calendrier est susceptible d'évoluer